

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **22 mai 2026** à 20h00 selon convocation en date du 18 mai 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes DUBOIS - PINSON - OULD SAÏD - M VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : M FAVRE (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme OULD SAÏD)

Absents : Mme CHINAL

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M BIVERT

Délibération N°2026-042 : Commission Communale des Impôts Directs

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

VU le Code Général des Impôt et notamment son article 1650,
CONSIDÉRANT la population légale de la commune de Liginiac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la liste ci-jointe pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques :
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 019-211911300-20260522-DCM2026042-DE

Berser
Levraut

Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 22 mai 2026.
Au registre sont les signatures

